

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2007

Présents : M.L. Dubois, R.Dassonville, L. Rossetti, G. Bellaton, L. Bourgeois, , C. Janin, I. Passot, B. Riboreau, J.P. Soulier.

Absents excusés : J.M. Chanal, J.J. Roche (pouvoir à M.L. Dubois), A. Bunet (pouvoir à L. Bourgeois)

Absents : Y. Béard, A. Cachot, M. Jannin.

Secrétaire de séance : J.P. Soulier.

Le CR du Conseil Municipal du 15 janvier 2007, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

Délibération :

Sécurisation du secteur Mairie Ecole : le projet de sécurisation de ce secteur, qui avait fait l'objet d'une présentation publique en avril 2005, a été depuis sensiblement révisé, en lien avec la D.D.E . Outre la création d'une zone 30 à proximité de l'école, les travaux seront les suivants :

► Route d'Ambérieu (RD 36b) : aménagement de la chaussée avec créneaux de croisement alternés entre le carrefour avec le Chemin du Paradis et le carrefour avec la route d'Ambronay, création de trottoir avec des bordures non franchissables depuis l'école jusqu'au domaine de la Tour, création d'un plateau traversant au carrefour mairie-école et délimitation du chemin piéton de part et d'autre, prolongement d'un trottoir de 1,40 m le long du mur de soutènement de l'école jusqu'à la Place.

► Route d'Ambronay (RD 36d) : création d'un trottoir, avec bordures non franchissables, de l'école jusqu'aux terrains de sport.

Ces travaux sont éligibles à la D.G.E. dans le cadre des équipements de sécurité. La réfection des chaussées (routes départementales) devrait être prise en charge par le Conseil Général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le Maire à présenter le dossier de demande d'attribution de la D.G.E, à solliciter toutes autres aides et à signer tous documents afférents.

Questions diverses :

Un courrier du Conseil Général précise que l'arrêt du bus à « la Croix des Villes » sera officiel après les vacances de février.

Fin de séance 21h05

Questions du public :

Ch. Soeur signale la défaillance de l'éclairage public au niveau du Chemin Verchère-Cerdon